

grand angle

Soutenir le recyclage, l'un des piliers de l'économie circulaire / p.4-5

actualités Le plastique doit entrer dans la boucle circulaire / p.3

en direct des installations La modernisation de l'Étoile Verte s'accélère / p.6

international Le Syctom s'engage auprès de la Métropole de Manille / p.7

interne Nouvelle année, nouveaux locaux / p.8



Éric Cesari
Président du Syctom,
l'agence métropolitaine
des déchets ménagers

Réinventer pour mieux agir

2020 a été pour le Syctom une année particulièrement difficile, entre mouvements sociaux au plan national et crise liée à la pandémie de la Covid-19, chaque jour mettant à rude épreuve le fonctionnement de nos installations.

2021 sera, elle, une année d'action et de choix stratégiques vitaux. Nous avons l'ambition collective d'être les acteurs des mutations à venir, animés d'un esprit de responsabilité, engagés dans l'action en faveur d'une politique toujours plus soucieuse de notre empreinte écologique.

Ce faisant, nous serons au rendez-vous des défis de notre temps : **ne plus enfouir de déchets valorisables, réduire la quantité globale des déchets et améliorer leur valorisation.**

Réinventer, c'est oser le changement, innover et créer des opportunités. Le Syctom poursuivra donc ses efforts en matière d'innovation pour rendre ses installations toujours plus performantes et faire émerger des filières de valorisation alternatives à l'enfouissement et l'incinération.

Réinventer demande l'adhésion de chacun. À commencer par celle de nos concitoyens (et particulièrement les plus jeunes) qui doivent être mieux informés et associés aux actions que nous menons pour favoriser un traitement plus vertueux des déchets ménagers. Il nous faudra aussi collaborer encore plus étroitement avec nos « Territoires » adhérents pour développer et animer des projets locaux, pour explorer de nouvelles actions de proximité, pour sensibiliser à la nécessité du tri et prévenir la production des déchets.

Les enjeux sont multiples, complexes mais passionnants. Grâce à l'engagement de tous, élus et collaborateurs du Syctom, je suis convaincu que nous continuerons à offrir un service public performant au bénéfice des six millions d'habitants de nos 85 communes adhérentes !

En attendant,

Je vous souhaite le meilleur, à vous et à vos proches !

Éric CESARI

GOVERNANCE

Les commissions consultatives

Cinq commissions consultatives ont été créées par le Comité syndical le 27 novembre 2020. Elles permettront de travailler sur différentes thématiques et de préparer les délibérations du Comité sur ces questions.

• **La commission Économie circulaire**, présidée par Léa Vasa.

Elle émet des avis sur les dispositifs de soutien proposés par le Syctom dans le cadre des contrats d'objectifs avec les territoires. Elle formule aussi des recommandations en termes de prévention des déchets et de sensibilisation pour l'amélioration du geste de tri, et pour tendre vers le « zéro déchet ».

• **La commission Efficacité du tri**, présidée par Alexis Bachelay.

Elle s'intéresse aux performances de tri dans le cadre des contrats d'objectifs menés avec les territoires, et émet des avis sur les soutiens accordés. Elle analyse les liens entre efficacité du tri et actions de

prévention/sensibilisation menées sur les territoires et peut proposer des solutions pour aller vers une valorisation optimale des différents flux de déchets.

• **La commission RSE**, présidée par Zineb Zouaoui.

Elle propose des orientations stratégiques en lien avec la démarche Responsabilité sociale et environnementale (RSE) du Syctom sur l'environnement, la sécurité et les travaux menés par les commissions de suivi de site. Elle participe à l'accueil de délégations sur les installations du Syctom.

• **La commission Solidarité et coopération internationale**, présidée par Pascal Pelain.

Elle co-construit la stratégie 2021-2026 avec la mise en œuvre des recommandations opérationnelles émises lors de l'évaluation du programme d'action internationale. Elle aura également pour rôle le suivi du dispositif d'action internationale.

• **La commission Tarification**, présidée par Thierry Le Gac.

Elle mène une réflexion sur les coûts de traitement des flux gérés par le Syctom, et sur les coûts liés à ses compétences optionnelles. Elle mène un travail sur l'évaluation de la politique tarifaire du syndicat (redevances perçues et soutiens versés).

Un site dédié au projet Cométhà

Depuis 2017, le Syctom et le SIAAP s'associent autour du projet Cométhà pour mettre au point un procédé de valorisation qui maximise la transformation des matières organiques en biométhane. Lancé en octobre, le site présente les acteurs du partenariat d'innovation, leurs travaux de recherche et recense la documentation sur le sujet.

En savoir + : www.cometha.fr

Faciliter la réparation des appareils électriques

En novembre, lors de la Semaine européenne de la réduction des déchets, l'éco-organisme Ecologic a lancé, avec l'ADEME, le site "e-reparation.eco". Destiné à réduire le volume des DEEE, ce portail permet aux internautes d'être orientés sur les possibilités d'entretien et de réparation de leurs appareils pour prolonger leur durée de vie. Ils peuvent y faire des diagnostics, identifier les réparateurs et, le cas échéant, trouver les points de dépôt pour recyclage.

En savoir + : www.e-reparation.eco

agenda

Assises européennes de la transition énergétique

Du 12 au 14 janvier 2021

sur www.assises-energie.net

Événement 100 % digital et gratuit, avec plénières et interventions sur l'actualité de la transition énergétique.

4^e conférence nationale des déchets ménagers

Jeudi 4 mars 2021, de 8h à 13h

Maison de la Chimie
28, rue Saint-Dominique - Paris 7^e

Tables rondes thématiques : "La gestion des déchets : une activité essentielle" ; "Gestion des déchets : démondialisation et retour en grâce de la proximité ?" ; "L'économie peut-elle (quand même...) tourner en réduisant sa production de déchets ?" et présentation du 1^{er} observatoire "Citoyenneté et déchets ménagers".

Programme et inscription sur conferencedechets.aromates.fr



Réunion du Comité syndical

Vendredi 12 février, 8h30 (lieu à confirmer)

Réunion du Bureau syndical

Vendredi 12 février, 10h30 (lieu à confirmer)

EUROPE

Le plastique doit entrer dans la boucle circulaire



Au printemps dernier, le Syctom a signé le « Pacte plastiques européen », aux côtés de 14 États membres, entreprises et ONG. Une initiative fondatrice pour inscrire le plastique dans la logique de l'économie circulaire.



Solide et polyvalent, le plastique a envahi notre quotidien et son omniprésence est dangereuse pour l'environnement. Si l'usage de ce matériau doit être ramené à de plus justes proportions, s'en passer totalement n'aurait pas de sens. L'enjeu est donc ailleurs : le rendre davantage « éco compatible » avec des objectifs ambitieux en termes de recyclage et de réemploi. Tel est le postulat de départ du « Pacte plastiques européen », proposé par la France et les Pays-Bas et signé le 6 mars 2020.

POUR UN MEILLEUR CYCLE DE VIE DES PLASTIQUES

Les signataires, dont le Syctom fait partie, se fixent des objectifs d'ici 2025 pour concourir aux stratégies nationales et européennes : rendre tous les emballages plastiques et produits en plastique à usage unique réutilisables et recyclables ; réduire de 20 % l'usage du plastique vierge ; augmenter les capacités de recyclage d'au moins 25 points de pourcentage ; incorporer *a minima* 30 % de plastique recyclé (en poids). Ces ambitions font bien sûr écho à celles que le Syctom porte auprès de l'Union européenne depuis trois ans : promouvoir une meilleure information sur la composition des plastiques auprès des consommateurs et des acteurs de la collecte et du traitement des déchets ; mais aussi sensibiliser les industriels aux enjeux de l'éco-conception. En tant qu'adhérent, le Syctom entend participer à l'atteinte de ces objectifs communs de coopération, d'innovation et d'harmonisation à l'échelle européenne. Il a répondu présent à la rencontre annuelle du Pacte, organisée le 10 novembre dernier, et relaiera les bonnes pratiques de ses membres. Il s'inspirera des initiatives testées en Europe pour promouvoir une amélioration des taux de recyclabilité du plastique.

COMMUNICATION

Au plus près de l'actualité

Pour suivre au plus près l'actualité, le Syctom augmente le rythme de parution de ses supports de communication. Changement de périodicité du Syctom mag et lancement d'une nouvelle newsletter, l'objectif est d'apporter une information plus riche et diversifiée.



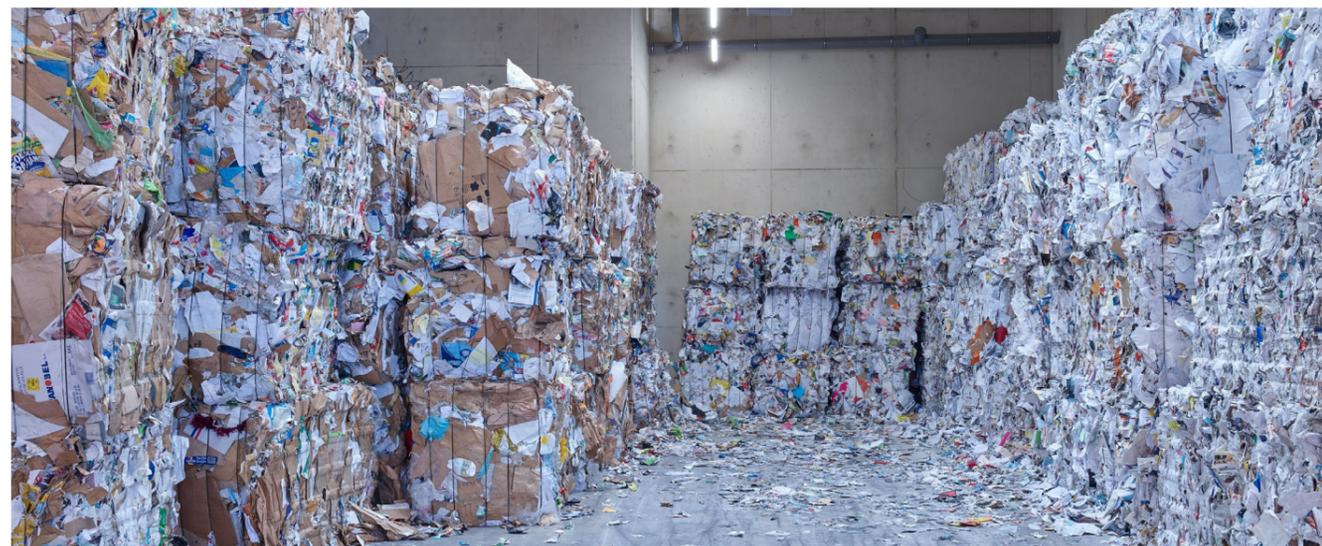
Lancé en 2001, le Syctom mag a vocation à expliquer et décrypter tous les sujets liés aux déchets sur le territoire, en lien avec l'activité du Syctom. Pour toujours coller plus à l'actualité, le magazine change de périodicité et devient bimestriel, avec cinq numéros par an.

Nouveau rythme de parution et nouvelle formule pour *La Newsletter du Syctom* qui, elle, devient bimensuelle. Elle propose des contenus enrichis sur l'actualité du syndicat, ses projets et actions de sensibilisation/prévention, et se fera l'écho des initiatives menées par ses partenaires. Pour s'abonner à la newsletter, rendez-vous sur www.syctom-paris.fr

VALORISATION

Soutenir le recyclage, l'un des piliers de l'économie circulaire

Déjà fragilisées par les fluctuations du commerce international, les filières de recyclage ont été durement impactées par l'épidémie de la Covid-19 en raison de la baisse de l'offre et de la concurrence des matières vierges. Malgré un contexte difficile pour certains types de matériaux, le recyclage - l'un des piliers de l'économie circulaire - continue de jouer un rôle important dans la transition écologique.



Le recyclage s'inscrit dans le cadre d'un modèle économique mondialisé. Son dynamisme dépend donc de la valeur marchande attribuée à la matière première secondaire issue du processus de recyclage. Cette valeur fluctue constamment en fonction de multiples facteurs : la chute du cours de pétrole et la baisse du prix des résines plastiques vierges aux dépens des plastiques recyclés ; le ralentissement économique et son impact sur la baisse des volumes collectés (en raison de la réduction des commandes) et sur la capacité des filières industrielles à absorber les matières recyclées ; une demande accrue de la fibre synthétique, depuis les effets du dérèglement climatique sur le coton, en concurrence avec le PET recyclé.

PANORAMA DES PRINCIPALES FILIÈRES

Ces fluctuations de la demande et des prix ont eu des répercussions pour le Sycotom qui s'est trouvé confronté à la difficulté d'écouler les stocks de matériaux issus du tri des collectes sélectives de papiers/emballages et d'encombrants. Les conséquences financières sont importantes et concernent en particulier les filières des papiers et cartons récupérés (PCR), du plastique recyclé et des déchets en bois.

Le marché des PCR est en difficulté depuis 2017 en raison d'un déséquilibre important sur le marché européen entre l'offre de papiers-cartons à recycler et la demande des usines de recyclage. Pour les cartons, le ralentissement brutal de l'économie chinoise, grande consommatrice de cartons recyclés pour l'expédition à l'international de ses produits manufacturés, a engendré la saturation des stocks en Europe et, par ricochet, l'effondrement des prix.

Pour les papiers graphiques (journaux, revues, magazines / JRM), la baisse tendancielle de la demande en est la cause : baisse des ventes de la presse écrite, des publicités non adressées dans les boîtes aux lettres... Cette conjoncture a conduit en 2019 à la fermeture du site de recyclage des papiers d'UPM-Chapelle Darblay (76) qui prive la France d'un débouché. La capacité des usines de recyclage - notamment Norske Skog Golbey, seul site en France et en contrat avec le Sycotom - et la faible demande en papier recyclé ont entraîné la chute des cours du papier issu du tri. La baisse de production des centres de tri liée à la crise sanitaire et le maintien en parallèle de l'activité papetière, essentielle à la fabrication des emballages alimentaires, ont permis toutefois une légèrement augmentation de ces cours.

Le secteur du plastique recyclé a été fragilisé par la crise sanitaire, surtout les flux de PEHD, PP, PS et PET foncé en raison de l'effondrement de la demande provoquée par l'arrêt des commandes dans les secteurs de la construction et de l'automobile, et de la perte de compétitivité face à la matière vierge depuis la chute des cours du pétrole. Conséquences : un recul des prix de vente et un manque de débouchés pour les repreneurs. Depuis peu, on observe cependant des signes encourageants avec une timide reprise économique. Certaines industries de recyclage situées en France ont ainsi redémarré leur production, à l'image de l'entreprise MPB Recyclage qui récupère à nouveau les stocks plastiques du Sycotom. Les repreneurs des flux du Sycotom continuent de faire appel à quelques usines européennes en raison de la situation encore tendue du secteur, mais pour des stocks de moindre

importance. Le PET clair recyclé a quant à lui résisté à la crise en raison de son aptitude au contact alimentaire, et de l'incorporation du PET recyclé dans de nouvelles bouteilles de boisson.

Même constat pour la filière des déchets bois en partie alimentée par le ramassage des objets encombrants. Elle se trouve prise en étau entre l'essor du gisement - dû notamment à l'obligation réglementaire de recyclage des déchets de chantier - et le ralentissement de la production de panneaux de bois, principal débouché pour la valorisation matière du bois. Les perspectives pourraient s'améliorer en cas de nouveaux débouchés industriels et avec le renforcement de la valorisation du bois recyclé en bois énergie.

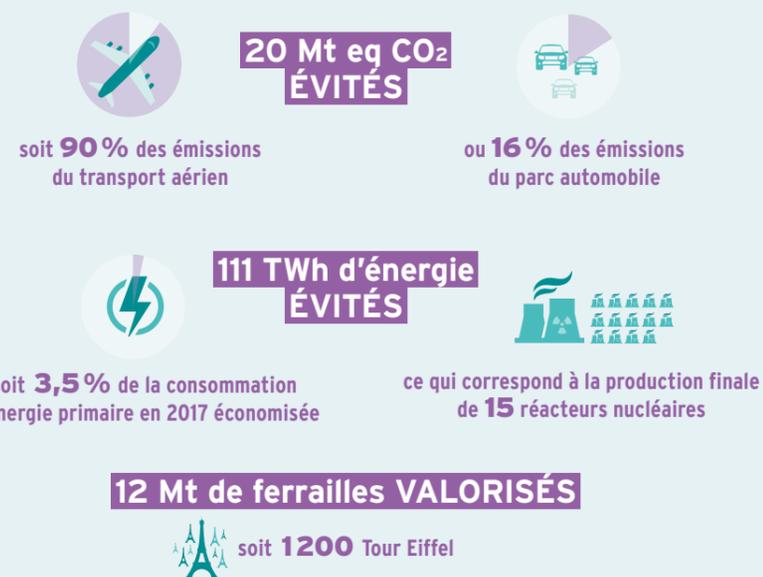
LE RECYCLAGE, UNE PRATIQUE D'AVENIR

Malgré ce contexte contraint, le Sycotom, convaincu du rôle majeur qu'occupe le recyclage dans la transition écologique, entend poursuivre ses efforts en matière d'innovation, par notamment la modernisation de ses centres de tri. Cela passe aussi par une collaboration avec les territoires pour mener des projets locaux en faveur de la sensibilisation des publics. Améliorer la fréquence et la qualité du geste de tri constitue en effet un enjeu encore plus central pour optimiser le taux de recyclage.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (Agec), adoptée en janvier 2020, prévoit également des dispositions intéressantes pour renforcer la recyclabilité des produits et obliger les industriels à intégrer plus de matières recyclées dans les produits. Parmi ses objectifs : tendre vers 100 % de plastique recyclé d'ici 2025. Elle mise ainsi sur une meilleure information du consommateur pour l'encourager à trier et à privilégier l'achat de produits fabriqués à partir de matières recyclées grâce à l'affichage du taux de recyclabilité et du taux de matière recyclée incorporée. Ambitieuse, cette loi devra s'accompagner d'un renforcement des dispositifs de soutien en direction des 1200 entreprises de la filière vertueuse que représente l'industrie du recyclage.

Loin d'être un alibi environnemental, le recyclage est une des solutions incontournables pour valoriser nos déchets et éviter la consommation de ressources et d'énergie. C'est un maillon indispensable vers une économie bas carbone, qui doit être soutenu et dynamisé avec, en parallèle, l'instauration de mesures en faveur de l'éco-conception des produits. En effet, l'ensemble des acteurs a un rôle à jouer dans une gestion durable et responsable des déchets à chaque étape, de la conception du produit en amont jusqu'au retour de la matière dans un processus industriel.

EN FRANCE, L'IMPACT DU RECYCLAGE REPRÉSENTE



3 questions à

Jean-Patrick Masson

PRÉSIDENT DU CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE ET VICE-PRÉSIDENT DE DIJON MÉTROPOLE



1/ Quel est aujourd'hui l'impact de la chute des cours des matières recyclées pour les collectivités territoriales ?

Jean-Patrick Masson C'est avant tout un manque à gagner économique certain, d'autant que cette baisse ne touche pas seulement un matériau, comme cela a pu être le cas dans le passé, mais de très nombreuses filières. Si le verre est, par exemple, fortement impacté avec un prix de reprise qui risque d'être bientôt nul, c'est aussi le carton, le papier, les plastiques qui sont concernés... Face à ces baisses, qui déséquilibrent le budget des centres de tri, les collectivités locales sont obligées de compenser le manque à gagner, les éco-organismes s'y refusant. Le Cercle National du Recyclage milite pourtant pour qu'ils prennent leur part, car les conséquences financières peuvent devenir très lourdes pour les collectivités.

2/ Quels sont selon vous les principaux leviers à activer pour une relance du secteur ?

J-P.M. Dans un contexte où les matières vierges sont quelques fois moins chères que les matières recyclées, il faudrait mettre en place un système de bonus/malus pour qu'il y ait une incitation à utiliser des matières recyclées et, inversement, des pénalités sur les matières vierges, pour intégrer leur coût écologique. Nous plaïdons aussi pour qu'il y ait une obligation d'incorporer une fraction de matière recyclée dans la fabrication des emballages. Une autre piste serait d'utiliser la TGAP comme levier d'action : au lieu d'être uniforme, elle pourrait être modulée et redistribuée pour soutenir la modernisation des centres de tri. Enfin, je pense qu'il faut aussi encourager l'éco-conception pour éviter l'arrivée, dans les centres de tri, de produits qui ne sont pas recyclables. La relance du secteur est en tout cas un véritable enjeu que le plan de relance du gouvernement doit prendre en compte.

3/ La sensibilisation des publics fait-elle aussi partie de la solution ?

J-P.M. Bien sûr, car la qualité du tri dépend très directement de la nature des déchets qui arrivent dans les centres de tri. Et cette qualité est directement liée aux actions de communication en direction des habitants, pour qu'ils sachent facilement où mettre leurs déchets. La Métropole de Dijon vient par exemple de mettre en service une application, adaptée au territoire, qui permet de savoir dans quelle poubelle jeter ses déchets, en scannant leur code barre. La communication est un levier d'action indispensable pour soutenir le geste de tri et éviter le désintérêt des populations.

Une nouvelle déchèterie
 Accessible gratuitement aux particuliers, elle a ouvert ses portes début 2020 sur un terrain contigu au centre, en accord avec la Ville de Paris. Modalités sur : www.syctom-paris.fr

L'ÉTOILE VERTE

La modernisation s'accélère

Amélioration de son intégration urbaine, renforcement de ses performances : le centre de valorisation énergétique L'Étoile Verte, au cœur des Docks, est en pleine transformation. Retour sur le chantier, dont la finalisation est prévue fin 2024.



Les travaux d'intégration architecturale et paysagère ont avancé, avec notamment la couverture du parc à mâchefers et le bardage de trois des façades de la zone de stockage des ordures ménagères. Malgré le retard de l'opération, généré par les difficultés techniques liées à l'installation des façades vitrées, la construction des deux bâtiments de bureaux, rue Ardoin et quai de Seine, a repris et s'achèvera en 2022. Viendront ensuite les travaux consacrés à la structure d'accueil du public, la couverture de la partie process, l'aménagement des accès des bennes et des voies de circulation, la mise en service de la passerelle de transbordement automatisé des mâchefers vers la Seine.

UNE PRÉSENCE DU VÉGÉTAL IMPORTANTE

Début 2020, les premiers arbres ont été plantés le long du parc à mâchefers. Les plantations prévues sur les terrasses des bâtiments s'échelonnent jusqu'en 2023, au rythme de la réception des toitures. À terme, 12 000 m² de surfaces seront végétalisées, avec environ 600 arbres : conifères, chênes sessiles, charmes, hêtres, érables, prunus... Mesurant entre 3 et 7 m à la plantation, certains pourront atteindre jusqu'à 15 m d'ici 25 ans.

AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE

Autre enjeu central du chantier : le passage en traitement sec des fumées pour mieux capter les polluants et limiter le panache. La 1^{re} ligne est mise en service depuis juin 2019, avec des premiers résultats très positifs en termes de performance environnementale. Les opérations sur les deux autres lignes suivront en 2021 et 2022. L'impact des grèves de début 2020 et la pandémie de la Covid-19 ayant engendré un report des travaux de la 2^e ligne.

Par ailleurs, la mise en place du nouveau traitement des eaux industrielles se poursuit. Le 1^{er} étage de traitement, sur les deux prévus avant rejet dans le réseau d'assainissement, a été réalisé et la mise en service industrielle est prévue début 2021.

NANTERRE

Le centre de tri rouvrira en avril 2021

En avril 2021, lorsque les travaux s'achèveront, la capacité de tri du centre à Nanterre passera de 40 000 à 55 000 tonnes par an et l'ensemble des emballages, plastiques comme métalliques, pourra y être traité. Sa capacité totale de 55 000 tonnes sera atteinte en juin 2021. Démarré début 2020, le chantier a été arrêté en mars, lors du premier confinement, mais sa reprise en mai a permis des avancées significatives. La zone process, au cœur du projet de modernisation, devrait être achevée et opérationnelle en mars 2021. La cabine de tri est en cours de finalisation, et les premiers équipements sont montés : le trommel, les 3 cribles balistiques et les deux presses à paquets. Les trieurs optiques sont quant à eux en cours d'installation. Ce process dernière génération sera notamment équipé d'un robot de tri à la pointe de l'innovation, capable d'identifier en temps réel n'importe quel matériau et de prendre les décisions de tri en toute autonomie, à une cadence très élevée et en toute sécurité. Le bâtiment administratif a été intégralement mis à nu et sa rénovation avance. Côté extérieur, le nouveau parking est prêt et une enveloppe architecturale viendra se substituer à la façade originelle.



Vue du centre de Nanterre après travaux

PROJET PILOTE

Le Syctom s'engage auprès de la Métropole de Manille

À travers un partenariat avec la Métropole de Manille, aux Philippines, le Syctom va piloter un projet pour améliorer la gestion des déchets ménagers d'une partie du territoire de Pasay City. Il rejoint ainsi l'action déjà initiée par le SIAAP en matière d'assainissement des eaux. Cette coopération technique vise à appuyer la Métropole dans son projet de réhabilitation de la rivière Pasig et de ses affluents.

Chaque jour, les 17 millions d'habitants de la Métropole de Manille produisent 6 700 tonnes de déchets ménagers. La plupart se retrouvent dans la rue, dans les cours d'eau, polluant la rivière Pasig, faute d'un système de collecte à la mesure de ces quantités. L'Autorité métropolitaine de développement de Manille (MMDA) souhaite améliorer la qualité de l'eau dans la rivière et diminuer les risques sanitaires. Elle a ainsi déployé des efforts en matière d'assainissement avec un projet de dispositif de phyto-épuration des eaux usées piloté par le syndicat francilien, le SIAAP. Ces efforts nécessitent d'être fiabilisés avec l'amélioration du traitement des déchets. La Métropole a sollicité le Syctom pour qu'il apporte son expertise et concourt au développement d'un schéma d'organisation du traitement des déchets. L'objectif est pluriel : limiter les dépôts sauvages par des solutions de traitement des déchets organiques, utiliser au mieux le foncier disponible sur les stations de pompage et freiner le recours à l'enfouissement dans des décharges en voie de saturation.

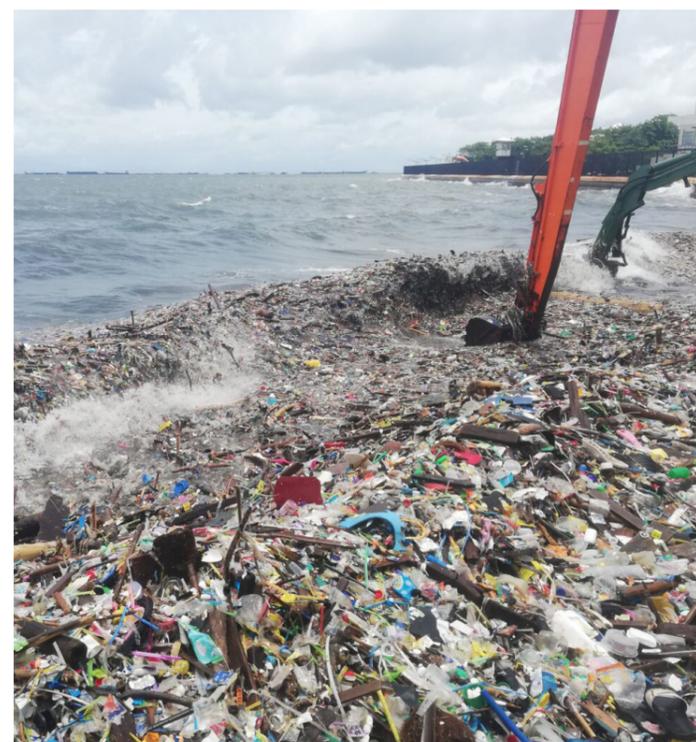
INSTALLER UNE PLATEFORME MULTIFILIÈRES

Depuis 2018, le Syctom a mené trois missions d'évaluation pour clarifier la problématique posée, rencontrer les acteurs locaux et

structurer un projet au niveau local qui soit répliqué à l'échelle métropolitaine. Situé sur la station de pompage Tripa de Gallina, où se trouve le dispositif de phytotraitement des eaux usées du SIAAP, le projet consiste à installer une plateforme multifilières. Environ 50 % des déchets sont organiques : cette plateforme propose donc une solution de compostage de proximité, avec l'installation d'un à deux composteurs électromécaniques d'une capacité de 600 tonnes et la formation, pendant 3 ans, du personnel d'exploitation. Elle propose aussi d'inclure dans l'expérience une exploitation renforcée d'un Material Recovery Facility, point d'apport volontaire dédié aux déchets recyclables, y compris les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques).

INNOVER À PARTIR DE L'EXISTANT

Le Syctom prévoit d'associer au projet les Junk Shops, ces acteurs du secteur informel de l'économie du recyclage, incontournables à Manille. Enfin, la localisation du site est l'occasion d'expérimenter une solution innovante de traitement des déchets flottants récupérés sur la station de pompage. Le Syctom et le SIAAP vont étudier une solution de traitement thermique adaptée à l'humidité et au niveau de contamination des déchets.



UNE OPÉRATION FINANCÉE PAR LE SYCTOM ET L'AFD

Ce projet, d'une durée de **3 ans**, représente un budget de **623 000 €**

En juillet, le Syctom a obtenu pour ce projet un financement à hauteur de **70 %** par l'Agence française de développement (AFD).

Un partenariat aligné avec les engagements du Syctom

Acteur public et premier opérateur européen de traitement des déchets, le Syctom contribue, en s'engageant aux côtés de la métropole de Manille, à atteindre plusieurs de ses objectifs : illustrer l'importance du sujet des déchets dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) établis par l'ONU, développer les coopérations croisées avec les grands syndicats franciliens, mais aussi s'impliquer auprès de l'Alliance des Mégapoles pour l'eau et le climat, cette dernière ayant référencé la réhabilitation de la Pasig River comme projet phare.

Lutte active contre les nuisances sonores et olfactives

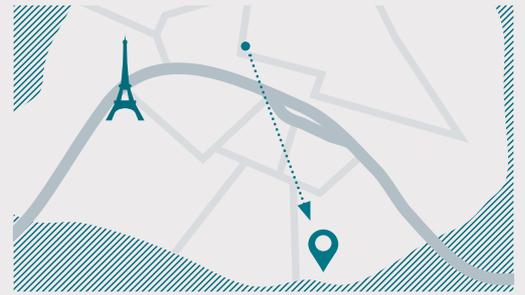
Dans le cadre d'une convention avec Bruitparif, le Syctom va déployer 3 capteurs de bruit pour disposer d'un suivi des éventuels impacts du centre. Une vingtaine de capteurs d'odeurs sont aussi en cours d'installation, sur site et dans l'éco-quartier, pour évaluer en continu les niveaux d'intensité des odeurs et identifier leurs sources.



LE SYCTOM A DÉMÉNAGÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2021
retrouvez-nous au :

86 rue Regnault - 75013 Paris



M 14 Station Olympiades à 550 m
M 7 Station Porte d'Ivry à 280 m
RER C Station Bibliothèque F. Mitterrand à 1100 m
Tram T3a Station Porte d'Ivry à 280 m
BUS 27, 83 & PC
SNCF Gare de Lyon à moins de 2 km
et Gare d'Austerlitz à moins de 1,5 km
Accès routier Quai de Seine à 1500 m

Nouvelle année, nouveaux locaux

Au 1^{er} janvier, le Syctom a pris possession de ses nouveaux locaux dans l'immeuble Kadence, au cœur du 13^e arrondissement de Paris. Cet emménagement est l'occasion de repenser l'environnement de travail pour mettre en place de nouveaux modes de collaboration.



En s'installant dans ses nouveaux bureaux, le Syctom a souhaité revoir son organisation et mettre en place de nouveaux modes de travail, plus fonctionnels et en lien avec le développement du télétravail. Des travaux ont ainsi été réalisés pour créer des espaces multi-usages, modulaires et adaptés aux pratiques collaboratives : espaces de coworking, salles de réunion équipées d'outils de visio-conférence...

DES PRATIQUES ÉCORESPONSABLES

Ce déménagement a été l'occasion de développer des pratiques écoresponsables en cohérence avec son activité et ses valeurs. Certains espaces ont été aménagés avec des matériaux et mobiliers recyclés, fabriqués à partir de chutes, pertes et rebuts des productions industrielles. Par ailleurs, les agents du Syctom ont été sollicités dans le choix du mobilier et l'aménagement des bureaux. Cette démarche s'accompagne d'une approche numérique responsable en termes d'équipements informatiques : suppression des PC fixes au profit de PC portables, plus adaptés au télétravail, remplacement des téléphones fixes par un logiciel de téléphonie sur PC, mise en place de pools d'impression.

UNE VOLONTÉ DE S'OUVRIRE AU PUBLIC

Fin 2021, un lieu pédagogique et de sensibilisation ouvert au public y sera aménagé en rez-de-chaussée pour valoriser la chaîne du déchet, de sa production à son traitement. Ateliers et animations vers le grand public et le milieu scolaire, formations pour des publics-relais (éco-animateurs, bailleurs sociaux, associations...), conférences et séminaires avec les acteurs du secteur seront programmés.



Retrouvez toutes les informations
du Syctom sur le site
www.sycptom-paris.fr



sycptom

l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

sycptom est une publication du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers
86 rue Regnault - 75013 Paris - Tél. : 0140131700 - www.sycptom-paris.fr

Directeur de la publication : Eric Cesari • Rédacteur en chef : Martial Lorenzo
• Directrice de la communication : Véronique Menseau • Coordination : Solène Patron
• Crédits photos : © Syctom / Mathieu Génon, Stéphane Chalmeau ; © Przemek Klos ;
© Franck Badaire ; © Agence France Développement ; © Cercle National du Recyclage ;
© Shutterstock ; © DR. • Conception, réalisation : stratéact' Rédaction : Isabelle Friedmann,
Camille Lamouche • Document imprimé par Méricio Delta Print, sur papier 100 % Recyclé -
ISSN 1769-8782

